

Vers les années 1840-1860, la préoccupation majeure des autorités départementales et des communes concerne les voies de communication.

Beaucoup de chemins permettant la circulation des personnes et des biens sont dit « vicinaux », c'est-à-dire de voisinage, entretenus tant bien que mal par les riverains et les usagers.

En 1843, la Sous-Préfecture de DOMFRONT suggère pour ces chemins les plus fréquentés un classement dit « de moyenne communication », ce qui suppose l'élargissement, avec l'accord des riverains, et un entretien à la charge des communes concernées.

En 1843, la municipalité de LONLAY donne son accord pour classer en moyenne communication :

❖ le chemin qui relie FLERS à PASSAIS ;

❖ le chemin de BRIOUZE à GER (par SAIRES, ST ANDRE DE MESSEI, BANVOU, LE CHATELLIER, ST BÔMER)

Ces itinéraires ont pour LONLAY l'intérêt majeur de croiser la voie de grande communication entre DOMFRONT et TINCHEBRAY et d'emprunter les rues St Nicolas et St Michel.

Par contre, l'ouverture d'une moyenne communication entre DOMFRONT et VASSY par ST BÔMER, LONLAY, LARCHAMP, CHANU, LANDISACQ, FRESNE, MONTSECRET est refusée par la Municipalité de LONLAY. Celle-ci considère en effet qu'elle est une contre ligne de la voie DOMFRONT-TINCHEBRAY par PREAUX, lieu dit où plusieurs communes concernées peuvent se raccorder.

Cette même année 1843, le 9 septembre et en conséquence des communications qui se font par le bourg de LONLAY entre FLERS et PASSAIS, la Municipalité accepte le devis et le plan présenté pour la confection d'un pont sur l'Egrenne, qui sera ouvert en 1845.

LOUIS PHILIPPE, roi des Français de 1830 à 1848, mène surtout après 1840 un politique intérieure assez personnelle et exige le serment de fidélité des municipalités.

En 1843, sont maintenus comme conseillers :

Messieurs BOISNET, VAUGEOIS, THOMAS, Jean CHEDEVILLE, CHESNEL, FOUCHER, BOBOT, DESLANDES et BENUCHEUX.

Une élection partielle permet de compléter avec :

Messieurs LEFAVERAIS, BRIONNE, FOURNERIE, BEAU-CHEF, MESSENT, LAUNAY, JOUIN, GUIMOND, ONFRAY, BILDARD, ROUSSEL et BOUVET-RENIERE.

En novembre 1843 par ordonnance royale concernant le département de l'ORNE sont nommés à LONLAY :

❖ Maire : Monsieur Julien LEFAVERAIS

❖ Adjoints : Messieurs ONFRAY Julien-Pierre et VAUGEOIS Georges

En 1844, M. DEVAUX, architecte du Département, se déplace à LONLAY pour faire le rapport des travaux à exécuter à l'église. Cette démarche est à l'initiative du Préfet, de sorte que la municipalité de LONLAY se considérant étrangère à cette visite et n'ayant été nullement contactée par M. DEVAUX refuse de payer les honoraires de l'architecte.

En 1844, conformément à l'accord passé entre la Municipalité et la commission syndicale du Tertre Bizet, une ordonnance royale autorise la vente de 24,97 hectares de landage, vente dont le produit, soit 600 Francs, doit permettre de construire le pont et une école de garçon. Or peu de jours avant l'adjudication prévue en septembre, deux oppositions sont signifiées par ministère d'huissiers :

❖ la première émane de Monsieur DUCHESNAY, demeurant à ASNIERES, propriétaire de Froidebise et porte sur 124 hectares

❖ la seconde de Monsieur HAMARD, propriétaire à ST BÔMER et concerne 14,45 hectares.

La Municipalité est donc appelée à déléguer. Elle considère que les riverains sous le régime féodal jouissaient sans équivoque de droits sur le Tertre Bizet et en ce qui concerne l'opposition de Mon-

sieur DUCHESNAY que l'acquisition qu'il a faite de Froidebise en 1830 ne mentionne nullement le landage du Tertre Bizet. D'ailleurs depuis 1830 Monsieur DUCHESNAY n'a aucunement revendiqué un droit quelconque dans ce sens.

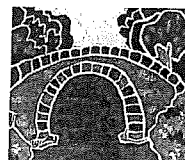
Le 1^{er} décembre 1844, la Municipalité demande donc au Préfet l'autorisation d'entamer une procédure de mainlevée de ces oppositions à la vente.

En février 1845, le Maire rapporte au Conseil que quelques personnes étrangères à la commune démarchent les habitants concernés pour un rattachement à LARCHAMP des hameaux des Bordaudeaux, de la Mare, des Bruyères, du Gas, de la Bresderie et la Villière. A sa connaissance peu de personnes ont accepté de signer la pétition dans ce sens, malgré les démarches réitérées car une pareille décision occasionnerait pour eux « du chagrin en les privant de l'espoir de mêler leurs cendres à celles de leurs aïeux ». Le Conseil consulté entend néanmoins réagir et informer les autorités de tutelle de ces intrigues qui n'ont pour but que d'ajouter quelques centaines d'habitants à LARCHAMP.

Le 1^{er} janvier 1845, une session extraordinaire du Conseil évoque l'installation du chemin de fer dans le département de l'Orne.

Les conseillers de LONLAY à l'unanimité, demandent que la voie ferrée entre PARIS et RENNES passe par ALENCON, la SARTHE bénéficiant déjà de la ligne PARIS - NANTES.

Par contre, ils estiment que le Domfrontais serait desservi par une voie de fer entre ALENCON, CAEN et CHERBOURG car la route d'ANGERS à CAEN deviendrait déserte « ce qui isolerait davantage l'arrondissement de DOMFRONT qui n'a d'ailleurs presque rien ». Ils reviennent en outre sur une position déjà adoptée et ils supplient le gouvernement du roi de donner promptement suite à la création d'un canal fluvial entre La Mayenne et La Vire.



Claude TOUTAIN